

---

---

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION « GRAINE DE BANYAN »

---

---

Lundi 10 mai 2021 à 16h00, les fondatrices et le fondateur de l'association se sont réunis en assemblée générale constitutive au domicile de Anne BAILLY, 43 rue de l'Ouchette à Nantes (44000).

L'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption des statuts de l'association
- Domiciliation de l'association

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dont les principales caractéristiques sont :

- Le fonctionnement de l'association est collégial.
- Chaque membre s'engage à respecter les statuts
- Le siège social est au 43 rue de l'Ouchette 44000 Nantes.

Après avoir entendu la lecture du projet des statuts, l'Assemblée générale décide à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès-verbal.

L'assemblée générale constitutive désigne à l'unanimité en qualité de membres fondateurs du Collectif l'ensemble des présents :

- Anne BAILLY, domiciliée 43 rue de l'Ouchette 44000 Nantes
- Eric BAILLY, domicilié aux Doucets, Chemin de Quevrue, 14170 Boissey
- Valérie BLONDELLE, domiciliée 23A rue de Cantony, 76160 St-Léger du Bourg Denis
- Malika Cléret, domiciliée 6 rue Ambroise Paré, 22200 Pabu

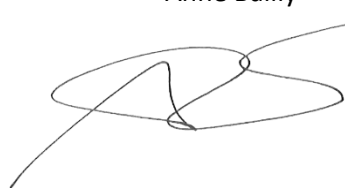
Anne BAILLY propose de mettre le siège social de l'association à son domicile: 43 rue de l'Ouchette à Nantes (44000). La décision est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00

Fait à Nantes, le 10 mai 2021.

SIGNATURES :

Anne Bailly



Eric Bailly



Valérie Blondelle



Malika Cléret

